

intérêts et de tout ce qui se rapporte aux produits de la terre.

La question de principe est intervenue. On a discuté ce sujet au point de vue de la théorie du libre-échange et de la protection, et naturellement les partis se sont mis en guerre l'un contre l'autre. Je ne veux pas entrer sur ce terrain; mais s'il me fallait le faire, ma profession de foi serait celle du parti libéral, en faveur du libre-échange pour lequel il a combattu depuis bien longtemps. On sait les luttes que ce parti a soutenues pour le triomphe de l'idée du libre-échange. Cette idée a été discutée devant le peuple, et le peuple a fini par l'adopter. Je crois que le développement croissant de la fortune publique au Canada démontre que c'est l'intérêt véritable du peuple de ne pas lutter à outrance contre l'industrie étrangère, car, en définitive, ce sont les pauvres gens, la masse des consommateurs qui paient les droits protecteurs. Ce sont les consommateurs qui paient ce qu'on pourrait appeler les frais de la barrière du tarif. Dans ces conditions, nous croyons que l'intérêt du peuple est que ces droits soient le moins élevés possible. La saine théorie, celle adoptée par notre parti, est un tarif de revenu, permettant d'administrer les affaires publiques convenablement, et je crois que nous ne devons pas aller au delà.

Je ne me servirai donc pas des mots de libre-échange et de protection; je me placerai au point de vue seul de la statistique, qui accuse un état de choses déplorable. Ainsi l'annuaire statistique de l'année dernière nous fait voir la différence qu'il y a entre les exportations de porc du Canada aux Etats-Unis et les importations de ce même produit des Etats-Unis au Canada. Voici ce que j'ai constaté et qui me paraît bien extraordinaire. Pendant les années de 1903-04-05-06-07, soit cinq années, nous n'avons exporté que 489,757 livres de viande de porc aux Etats-Unis, ce qui représentait une somme de \$64,912 seulement dans ces cinq années, tandis que nous avons importé pendant la même période 34,192,107 livres, soit pour une somme de \$2,521,436. Pour la dernière année, soit 1907, nous avons importé des Etats-Unis 7,505,848 livres de porc valant \$615,000. Il faut remarquer que ces derniers chiffres ne sont que pour neuf mois de l'exercice financier de 1906-1907, tandis que nous n'avons exporté que 84,518 livres de porc dans la même période, représentant \$13,495. C'est là une différence énorme. C'est une constatation de fait qui indique que pour une raison ou pour une autre, la viande de porc qui est consommée au Canada ou qui est employée dans la production des conserves alimentaires, ou encore qui est transformée en bacon ou jambon, vient pour la plus grande partie des Etats-Unis. Cette constatation est de nature à humilier l'orgueil national parce que

nous avons tout ce qu'il faut pour l'élevage et l'alimentation de ces animaux.

Comment se fait-il que la production de viande de porc soit si peu considérable dans le pays? Voilà un état de choses qui mérite la considération du Gouvernement. Le remède proposé n'est peut-être pas adéquat. Il est possible qu'en élevant les droits d'importations sur la viande de porc de deux à quatre cents par livre, nous ne protégions pas le cultivateur de façon à accroître sa puissance de production de la viande de porc, mais enfin, il y a là une question qui mérite d'être mise à l'étude. Il se peut qu'il en soit pour cette viande comme pour certains produits manufacturés. On sait que, lorsqu'il y a surproduction aux Etats-Unis, les manufacturiers s'entendent pour déverser sur le Canada une grande partie de cette surproduction à des prix inférieurs de façon à faire une concurrence désastreuse aux industries nationales. On sait également que des mesures ont été prises pour nous protéger contre ce procédé de nature à déprimer nos industries.

J'ai raison de croire avec l'honorable député de Wentworth, que le même procédé a été adopté ici, et qu'à certains moments la surproduction de la viande de porc aux Etats-Unis est envoyée au Canada dans les mêmes conditions, c'est-à-dire, de manière à faire une concurrence désastreuse à notre propre industrie.

Je crois qu'il est temps de prendre des mesures pour mettre fin à cette concurrence illégitime et désastreuse à nos cultivateurs. Du reste, la plupart des députés, qui sont ici pour étudier les conditions économiques du pays, ne sont pas capables, dans un cas comme celui-ci, d'aborder cette question avec la même connaissance des faits que possèdent les hommes du métier. Mais nous avons, pour nous guider, les résolutions adoptées par l'association des éleveurs de porcs du Dominion et d'autres associations du même genre. Ces résolutions ont été passées après un mûr examen du mal et une complète étude du remède à y apporter. Nous avons donc un ensemble, une collectivité d'agriculteurs, d'hommes d'expérience qui viennent dire: Nous avons besoin de relever cette industrie qui est essentielle au progrès et à la richesse du Canada; nous demandons aux législateurs de nous donner les moyens de lutter contre cette concurrence désastreuse qui nous vient des Etats-Unis. On suggère d'élever le droit de deux à quatre cents par livre. Ce moyen peut être bon, il peut être jugé moins bon. Je sais bien que les honorables amis de l'opposition ne diront pas qu'il est mauvais, puisqu'il est conforme à leur principe protectionniste.

Quant à nous, libéraux, je concours, pour ma part, dans l'idée émise par l'orateur qui m'a précédé, qu'il n'y a pas là ce qu'on peut appeler une véritable protection. La protection telle qu'on l'entend générale-